



Conseil économique et social

Distr.: général
17 septembre 2013
Français
Original: anglais, français et russe

Commission économique pour l'Europe

Comité de gestion de la Convention TIR de 1975

Cinquante-seizième session

Genève, 3 octobre 2013

Point 3 b) ii) de l'ordre du jour provisoire

Activités et administration de la Commission de contrôle TIR –

Administration de la Commission de contrôle TIR et du secrétariat TIR:

**Mode de financement du fonctionnement de la Commission de contrôle TIR
et du secrétariat TIR**

Projet de budget et plan des dépenses pour 2014

Résumé

Le présent document est soumis conformément à l'annexe 8, article 13 de la Convention TIR, 1975, qui stipule que le projet de budget et le plan des dépenses de la Commission de contrôle TIR (TIRExB) et du secrétariat TIR doit être approuvé par le Comité de gestion.

1. En application de l'article 13 de l'annexe 8 de la Convention, la TIRExB a élaboré le présent projet de budget ainsi qu'un plan de ses dépenses de fonctionnement en 2014. Ce projet de budget et ce plan des dépenses, publiés dans le présent document, doivent être définitivement finalisés et approuvés par la TIRExB à sa réunion d'octobre. Les modifications éventuellement décidées par la TIRExB à ladite réunion feront l'objet d'un rectificatif au présent document.
2. Le projet de budget proposé pour 2014 est estimé à 1 589 910 dollars des Etats-Unis y compris les frais d'appui au programme (voir annexe I). Cela révèle une statu quo par rapport au projet de budget et de dépenses approuvé pour la TIRExB et le secrétariat TIR pour l'année 2014.
3. L'Organisation des Nations Unies exige qu'une Réserve de fonctionnement de 15 pour cent des dépenses annuelles estimées, soit maintenue pour couvrir les fluctuations du taux de change, des déficits et pour répondre aux dépenses finales, y compris les engagements en suspens. Il faudra donc prévoir une Réserve de fonctionnement de 211 050 dollars É.-U. (soit 15 pour cent de 1 407 000 dollars É.-U.) en 2014. Comme tel le total estimé des ressources nécessaires en 2014 s'élève à 1 800 960 dollars É.-U. Cependant, compte tenu du montant estimatif du solde disponible au 31 décembre 2013 pour le fonctionnement en 2014 (922,426 dollars É.-U. incluant la contribution de 164 412 dollars É.-U. reçue le 12 mars 2013), le montant additionnel effectif requis pour 2014 est évalué à 878 534 dollars É.-U. . Le montant de 305 000 dollars É.-U. exceptionnellement transféré par l'IRU en 2004 aux fins d'utilisation en cas de dénonciation de l'accord entre la CEE et l'IRU, et le montant de 307 100 dollars É.-U. pour l'installation et les coûts de séparation ne seront pas alloués et ils seront reportés d'une année sur l'autre (voir l'annexe II).
4. On estime actuellement que ... millions de carnets TIR seront délivrés en 2014. En pareil cas, il sera nécessaire de prélever sur chaque carnet TIR un droit de ... dollars É.-U. pour réunir les 878 534 dollars É.-U. supplémentaires indispensables au financement du fonctionnement en 2014.
5. L'annexe 2 du document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/89 prévoit des mesures, procédures et les délais liés au financement des opérations de la TIRExB.

Annexe I

Projet de plan des dépenses 2014

**Programme: Commission de contrôle TIR (TIRExB) et secrétariat TIR
(Intitulé du Fonds d'affectation spéciale: «Transport international routier – TIR»;
compte n° ZL-RER-8001)**

<i>Objet</i>	<i>Montant</i> <i>(en dollars É.-U.)</i>
Personnel de projet	973 000
Personnel administratif d'appui	252 000
Honoraires et frais de voyage de consultants	30 000
Voyages officiels	60 000
Frais de mission	30 000
Formation du personnel	15 000
Matériel de bureau et bureautique	14 000
Entretien du matériel de bureau	2 000
Services contractuels externes	20 000
Frais généraux de fonctionnement	11 000
Estimation des dépenses directes totales	1 407 000
Appui au programme (13% des dépenses directes totales)	182 910
Total général	1 589 910

Ressources nécessaires au Fonds d'affectation spéciale TIR pour 2013

Personnel du projet: 973 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à financer pendant un an les salaires et coûts connexes¹ de cinq experts recrutés au titre de contrats à durée déterminée: 1 expert en douane, 1 juriste, 1 expert en gestion de projet ainsi que 2 experts des systèmes informatiques. Ce montant comprend aussi le coût des services d'un expert recruté pour une courte période afin d'aider à l'élaboration des projets prescrits.

Personnel administratif d'appui: 252 000 dollars É.-U.

Le montant proposé sous cette rubrique doit servir à financer les salaires et coûts² connexes du personnel administratif d'appui pendant un an.

Honoraires et frais de voyage de consultants: 30 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à couvrir les frais de recrutement d'un consultant.

¹ Conformément au Statut du personnel de l'ONU.

² Conformément au Statut du personnel de l'ONU.

Voyages officiels: 60 000 dollars É.-U.

Le montant proposé sous cette rubrique doit servir à financer les frais de voyage du personnel de projet et du secrétaire de la Convention TIR.

Frais de mission: 30 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à financer les frais de subsistance des neuf membres de la TIRExB, ainsi que les experts invités à participer à des séminaires et des ateliers TIR.

Formation du personnel: 15 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à financer la formation du personnel du secrétariat TIR.

Matériel de bureau et bureautique: 14 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à financer l'achat et le remplacement du matériel de bureau nécessaire (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, télécopieurs, mobilier de bureau, etc.), y compris le matériel et le logiciel pour la base de données.

Entretien du matériel de bureau: 2 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à financer la réparation et l'entretien du matériel de bureau (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, télécopieurs, etc.).

Services contractuels externes: 20 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à financer des dépenses liées à l'organisation de séminaires et de réunions de la TIRExB en dehors des locaux de l'ONU (salles de réunion, services d'interprétation et de traduction, impression de documents de formation par des entreprises extérieures, réceptions, frais de téléphone ou de télécopie, frais divers, etc.).

Frais généraux de fonctionnement: 11 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à couvrir les coûts de communication (affranchissement du courrier, télécopie, appels longue distance, valise diplomatique), matériel de promotion pour le Convention TIR, et autres frais divers.

Annexe II

Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique locale Transport international routier (TIR) État du Fonds (en dollars É.-U)		
(1) Prévisions de dépenses pour 2014		
Prévisions de dépenses pour 2014		1 407 000
13 % Dépenses d'appui au programme		182 910
15 % Réserve de fonctionnement (1 407 000 dollars É.-U. × 15 %)		<u>211 050</u>
Montant estimatif des prévisions de dépenses pour 2014 ¹		1 800 960
Montant estimatif des fonds disponibles au 31 décembre 2013:		
Solde effectif au 31 décembre 2012		
(y compris la contribution de 2011 de 95 662 dollars É.-U. reçus en 2012) ²	1 726 557	
Contribution pour 2013 versée le 13/11/2012	934 100	
Contribution pour 2012 reçue en 2013 (transféré par IRU le 12/03/2012)	<u>164 412</u>	
Montant total au 31 décembre 2013		2 825 069
Moins: (Montants comprenant les 13 % pour les dépenses d'appui au programme)		
Montant estimatif des prévisions de dépenses pour 2013	1 290 543	
Provision pour frais de séparation (reportée d'une année sur l'autre)	307 100	
Provision pour dénonciation de l'accord CEE/IRU (reportée d'une année sur l'autre)	<u>305 000</u>	
		1 902 643
(2) Montant estimatif total du solde disponible au 31 décembre 2013 pour le fonctionnement en 2014		<u>922 426</u>
(3) Montant estimatif nécessaire pour le fonctionnement en 2014 [(1) – (2)] (arrondi)		<u><u>878 534</u></u>
Note 1:	La réserve de liquidités sera utilisée pour compléter les provisions pour frais de séparation en cas de fermeture du secrétariat TIR	
Note 2:	Voir document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2013/9	